



DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE  
-----  
ARRONDISSEMENT  
D'APT  
-----  
MAIRIE  
DE  
**CADENET**  
84160 Cadenet  
-----  
Téléphone 04 90 68 13 26  
Mail : accueil@mairiecadenet.fr

## Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 39/2025

Mis en ligne le

5 MAI 2025

Session du 28 avril 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 28 AVRIL  
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence  
de M. Jean-Marc BRABANT

Date de la convocation : 22 avril 2025

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX  
JACQUEME, JAUBERT, BOISGARD BOUCHER, DE LAURENS DE LACENNE, JAUMARY,  
DUVAL, BERGE, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, LEROY, SCHOFFIT, RIPERT,  
KHALIZOFF, CAUSSARIEU, SLAVICEK, VEVE, MICHAUX

Secrétaire de séance : Mme GRANGE Valérie

### Absents :

**Absents excusés** : Mmes et M : DEBIT ; MARTIN ; BOY-COURROUX ; SEVE ; BASTIE ;  
MANGANARO

### Procurations :

Mme. DEBIT	a donné procuration à	Mme. KHALIZOFF
M. MARTIN	a donné procuration à	Mme. RAOUX-JACQUEME
Mme. BOY-COURROUX	a donné procuration à	M. JAUBERT
M. MANGANARO	a donné procuration à	M. BRABANT

---

### ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

**Vu** les articles L2121-29 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs aux attributions du Conseil Municipal,  
**Vu** les articles L1611-1 et suivants du même code, relatifs aux dispositions financières et comptables des collectivités territoriales,  
**Vu** les articles L2311-1 du même code, relatifs aux budgets et comptes de la Commune,  
**Vu** la délibération n°22/2025 du 24 février 2025 relatif au budget primitif 2025 de la commune  
**Considérant** la demande de subvention reçue,

Monsieur le Maire rappelle que la majorité des subventions ont été attribuées lors du vote du budget primitif de la commune durant la séance du 24 février 2025, dont 71 600 € pour les associations.

Compte tenu de la demande de subventions complémentaire qui a été reçue, de la modification du financement du PAT et des inscriptions budgétaires, il est proposé d'allouer :

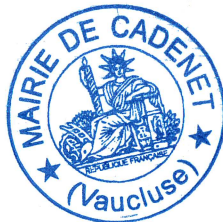
- Une subvention exceptionnelle de 750 € à l'association LA STRADA au titre de l'action Cinéma au jardin
- D'allouer une subvention de 2950€ au PNRL et 1050€ à l'association « Au Maquis » et d'annuler la subvention de 4000€ initialement attribuée au PNRL.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (Madame MICHAUX ne participe pas au vote)**

- Approuve le versement des subventions susvisées
- Annule la subvention prévue au Budget Primitif de 4000€ au PNRL
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent aux dispositions de la présente délibération.

Le Maire  
**Jean-Marc BRABANT**



La Secrétaire de séance  
**Valérie GRANGE**

